

PROJET DE COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 28 MARS 2017

Etaient présents : Pierre Vallat, Marie Noëlle Michaud, Michel Simon, Roland Roueche, Anna Vallat, Muriel Touzain, Patrick Lhermitte, Cyril Stehlin , Alexandre Ulsas

Secrétaire de séance : Anna Vallat

Début de réunion 20 h05

Ordre du Jour :

- 1, Adoption du compte rendu de la réunion 21 février 2017
- 2, Mot du maire et point sur l'action municipale depuis la dernière réunion
- 3, Compte rendu de la commission travaux
- 4, Choix des investissements et programmation pour l'année 2017
- 5, Engagement du conseil municipal vis-à-vis du Siagep (transformateur et ligne à enfouir
- 6, Compte de gestion et Compte administratif 2016
- 7, Affectation des résultats 2016
- 8, Vote des taxes locales
- 9, Budget primitif 2017
- 10, Cartographie de fossés et cours d'eau réguliers et temporaires
- 11, Informations et questions diverses

En début de séance le maire demande aux élus l'autorisation de mettre à l'ordre du jour le compte administratif du Centre d'Action Sanitaire et Social, qui a été dissous (remplacé par une commission sociale) et dont ils doivent maintenant approuver les comptes. Les élus donnent leur accord.

1, Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 février 2017

Aucune remarque, le compte rendu est adopté.

2, Mot du maire et point sur l'action municipale depuis la dernière réunion. Le maire, qui revient d'une réunion du conseil Syndical du SERTRID (centre d'incinération des déchets ménagers), indique qu'un changement notable est intervenu. Le président sortant qui se représentait n'a pas été réélu ; Il est remplacé par Mr Sébastien Faudot plus à même de coopérer avec la CCST et le Sictom du pays sous vosgien.

Le contrat de ruralité est destiné aux communes qui bougent. Notre commune a été à l'honneur lors de la signature du contrat de ruralité entre l'état, représenté par le préfet, et la Communauté de Communes du Sud Territoire représentée par son président. Brebotte a été proposée par le président de la CCST comme lieu de rencontre pour cette signature permettant ainsi de présenter le site du canal du Rhône au Rhin, à travers son environnement, son ponton et la future auberge relais qui remplacera le café du canal. Monsieur le préfet après avoir écouté le président de la CCST a demandé au maire de Brebotte de présenter la commune et ses atouts. La signature officielle du

contrat de ruralité s'est déroulée en mairie et le vin d'honneur organisé par la CCST dans la salle polyvalente. Ce fut l'occasion d'entretiens intéressants avec le préfet et le secrétaire général de la préfecture.

Suite à un avis favorable du Syndicat de Gestion du R. P. I. l'exécutif du syndicat a mis en place à Brebotte une garderie scolaire destinée à aider les parents. Cette première expérience facilitera l'organisation définitive et permettra d'établir une confiance avec les parents pour la rentrée 2017 / 2018.

Le maire rappelle que sa fonction est la gestion des affaires de la commune. Il ne s'occupera pas de conflits de personnes ou de voisinage. Il rappelle que la commune est adhérente aux services de la police intercommunale et que chaque administré peut contacter ce service au numéro de téléphone suivant : 03 84 46 86 94

Le maire remercie la secrétaire de mairie pour sa disponibilité et ses compétences comptables particulièrement utiles aux responsables de la commune.

3, Compte Rendu de la commission travaux.

Elle s'est réunie le jeudi 16 mars, les points suivants ont été abordés.

- a) Les travaux envisageables pour 2017.
- b) Le chemin de la mairie
- c) Une possibilité d'échange de terrain

Les résultats des travaux de la commission sont proposés en réunion de conseil et détaillés au point 4 de l'ordre du jour.

4, Choix des investissements et programmation pour l'année 2017

Les travaux non réalisés en 2016 (parkings) suite à un retard pris par l'entreprise et les subventions notifiées en 2016, le budget est clôturé avec l'excédent de 48 589,18 €

Les travaux et investissements envisageables pour l'année 2017

Travaux reportés de 2016 en 2017 (dont le financement est prévu) La place de la Mairie pour 17 983,00 € ttc et l'aménagement la rue du lotissement du Moulin : 25 696,20 € ttc. Total : **43 679,20 €**

Travaux programmables sur le budget 2017 en ttc

- 1) Travaux de soutènement rue de la fontaine et impasse de la fontaine :..... 13 395 €
- 2) Création du chemin de la Mairie : 2 700 €
- 3) Construction des sanitaires handicapés au bâtiment communal « musée » : 3000 €
- 4) Travaux en forêt (dégagement des nouvelles plantations) :..... 535 €
- 5) Sonnette/caméra école, sonnette audio logement, éclairage monument :..... 1 200 €
- 6) Travaux eaux pluviales Combal et Hauts poiriers :..... 10 935 €
- 7) Gravier pour les allées du cimetière :.....1 000 €
- 8) Entretien de chemins ruraux :..... 2 500 €
- 9) Chemin piétonnier et escalier mairie :..... 36 662 €
- 10) Remplacement des 7 derniers anciens luminaires : 5 373 €
- 11) Plateforme pour bac à verre :..... 1 500 €
- 12) Travaux cage d'escalier et hall du logement :..... 3 000 €
- 13) Tuyaux forêt Bois Défendu :800 €
- 14) Frais de géomètre et de notaire :..... 1 600 €
- 15) Achat du terrain de 1 hectare 16 : 10 000 €
- 16) Achat de matériel pour la rénovation du garage et de la chaufferie :..... 600 €
- 17) Achat et pose de deux portes à la mairie :5 736 €
- 18) Achat d'une débroussailleuse sur roue :..... 1 990 €
- Total général des travaux et achats : 102 526 €

Projet de démolition du transformateur/tour et enfouissement de lignes électriques

Les élus ont souhaité incorporer dans le budget 2017 cette opération pour prévoir des financements dans les meilleures conditions. Le coût total est à ce jour estimé à 143 355 € dont 87 399 € pris en charge par le Siagep ; restent donc à charge 50 410€.

Total général des investissements programmés sur le budget 2017: 152 936 €

Les travaux en forêt concernent une parcelle du Bois Défendu non accessible si deux aqueducs ne sont pas réalisés. Une coupe doit y être réalisée sur la saison 2017/ 2018

L'acte notarié concernant l'achat d'un terrain de 1 hectare 16 est confié au cabinet notarial Guichard de Delle.

Le conseil municipal donne son accord pour un échange de terrain qui permettra d'une part de rendre les limites plus simples et d'autre part permettra à la commune d'avoir un accès direct entre l'arrière de la mairie et la route départementale Brebotte/Bretagne.

Les élus suivent les recommandations de la Commission Travaux et donnent leur accord pour tous les travaux / achats proposés.

5. Engagement du conseil municipal vis-à-vis du Siagep

Pour lancer officiellement le projet de démolition du transformateur et d'enfouissement des lignes électriques, le conseil a pris une délibération où il s'engage pour la réalisation des études. Cette délibération est prise à l'unanimité.

6, Compte de gestion et Compte administratif 2016 et compte du CCAS

Compte de gestion : Les élus ont adopté le compte de gestion du trésor public.

Compte administratif

Total dépenses de fonctionnement : 247 108 € Total recettes de fonctionnement : 325 431 €

Total dépenses d'investissement : 289 189 € Total recettes d'investissement : 283 441 €

Après avoir donné les explications sur le compte administratif, le maire a quitté la salle, laissant la première adjointe se charger de l'adoption du compte administratif 2016.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité des élus présents, en l'absence du maire.

Compte administratif du CCAS

Total des dépenses : 1004 € Total des recettes : 6278 €

Le compte administratif du CCAS est adopté à l'unanimité

7, Affectation des résultats 2016

Le résultat de clôture 2016 de 48 589,18 Euros est reporté sur le Budget 2017

Accord des élus à l'unanimité

8, Vote des taux d'impositions

La commission des finances s'est réunie le mardi 21 mars, elle propose une augmentation de 1,5%. Le maire avance plusieurs éléments pour expliquer cette proposition.

- Ne pas répercuter l'inflation sur 4 ans, serait accepter une baisse des revenus communaux.
- Nous avons perdu le fond de péréquation de l'état depuis 2015.
- Nous avons perdu en 2016 19,56 % sur la dotation globale versée par l'état.
- Suite à la fusion avec la CCST en 2013 les impôts locaux ont baissé fortement (ce qui pourrait expliquer la perte du fond de péréquation pour notre commune).
- Le travail bénévole d'élus et les indemnités non prises permettent de combler le manque de ressources venant de l'état
- Les impôts locaux à travers les trois taxes rapporteront au budget communal la somme de 57 573€

Les élus donnent leur accord à l'unanimité sur la proposition de la commission finance.

9, Budget primitif 2017

Sur la base d'un état synthétique du budget 2017 et à titre indicatif, le maire met en comparaison plusieurs chiffres :

- les recettes liées aux taxes locales : 59 525 €
- les dépenses obligatoires liées aux frais scolaires des enfants de la commune : 50 600 €
- les dépenses obligatoires liées aux salaires et charges du personnel : 56 519 €.

Ces indicateurs montrent la fragilité des finances locales dont l'équilibre est assuré par les aides communautaires, les dotations de l'état et les subventions sur les investissements.

Le budget 2017 proposé aux élus est le suivant :

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à 212 515 €

Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à 216 396 €

Après en avoir débattu chapitre par chapitre les élus donnent leur accord à l'unanimité.

Après un désendettement de 100 000€ réalisé en 2016 grâce à la vente du café du canal, les élus ont étudié le taux d'endettement à ne pas dépasser au cours des trois années à venir. Un emprunt peut être envisagé fin 2017 ou courant 2018 pour assurer des équipements structurants pour notre commune.

10, Cartographie de fossés et cours d'eau réguliers et temporaires

Le maire fait état de la réunion qui s'est déroulée sur le territoire de la commune au sujet du classement des fossés et des ruisseaux temporaires que certains organismes voudraient classer en cours d'eau.

Le désaccord du conseil municipal a déjà été porté à la connaissance de l'administration concernée.

Un nouveau contrôle s'est déroulé le vendredi 24 mars, celui-ci n'a pas apaisé les inquiétudes des agriculteurs et des responsables communaux.

Le conseil municipal donne son accord pour préciser son point de vue dans un communiqué à l'attention des parlementaires, des responsables de la Direction Départementale des Territoires, de la Préfecture et de la CCST qui a la compétence milieux sensibles et aquatiques.

Position de la commune de Brebotte, arrêtée lors du conseil municipal du 28 mars 2017.

La commune est depuis plusieurs mois en relation avec les services de l'Etat au sujet de la cartographie des fossés et des ruisseaux temporaires.

Une commission dite d'experts doit prochainement décider du statut de ces fossés et ruisseaux temporaires. Ce classement peut nous interdire tout curage des fossés où s'écoulent les eaux pluviales et les drains agricoles.

Dans tous les cas la commune s'opposera à ce que le fossé d'évacuation des eaux de pluie des trous de Marne soit classé en cours d'eau, ce fossé assurant une sécurité fondamentale pour la commune en cas de forte pluie.

Pour quatre autres fossés, rien ne justifie un classement en cours d'eau. Il en est de même pour plusieurs autres fossés de raccordement au contre-fossé du canal (*Lieu dit "Sous chausson et secteur de ancien canal du Moulin de Froidefontaine situé sur le finage de Froidefontaine"*).

A noter, que le canal du Rhône au Rhin et ses contre-fossés ne sont pas des cours d'eau.

La commune veillera à un traitement raisonnable et à « une interprétation de terrain » des textes liés à l'environnement.

Autre incompréhension : Pour quelles raisons la police de l'eau et les gardes assermentés de la fédération de pêche sont-ils présents lors des réunions de pré-classement et s'autorisent à mener les discussions voir les débats ?

En quoi ces structures de répression sont-elles habilitées à encadrer les services de l'Etat dans leurs jugements des textes, en les interprétant au pire du dogme écologiste et en oubliant de ce fait la vraie vie. Leur rôle est plus qu'ambigu. Dans cette affaire où est la séparation des pouvoirs ? Que fait-on du facteur confiance absolument nécessaire?

Nous souhaitons obtenir sur ce point particulier, l'avis des parlementaires et du représentant de l'Etat.

11. Informations et questions diverses

Carte d'identité Depuis le 22 mars, seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil biométrique pourront enregistrer les demandes de cartes nationales d'identité. Pour notre secteur les personnes doivent se rendre à Grandvillars, Delle ou Beaucourt. Vous pouvez vous renseigner en mairie à ce sujet.

Compost à disposition des habitants. La commune a commandé 8 m3 de compost mis à la disposition des habitants de la commune. Le lieu de stockage est le chemin de l'Eige-Perrin. Au stop prendre la rue des haies, puis la rue des Gouttes, puis le chemin de l'Eige-Perrin

Fin de réunion 21h 45

PDF Pro Evaluation